

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 1

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

semble trancher en faveur de Schwytz la longue contestation des historiens.

Arrêtons-nous ici. Les exemples que nous avons signalés témoignent assez de la richesse du contenu du *Dictionnaire géographique de la Suisse* et de sa valeur comme publication d'instruction nationale, esthétique et scientifique.



CORRESPONDANCE

A propos du combat de Neuenegg.

L'ancienne Confédération s'est effondrée en 1798 comme un édifice vermoulu. Les causes de ce désastre sont connues; la décadence de l'armée nationale est une des principales. Personne ne songe à contester ce fait, mais d'où provenait cette décadence? C'est en répondant à cette question que l'auteur de la belle et émouvante étude sur le combat de Neuenegg, parue dans la *Revue Militaire Suisse*, commet une grave injustice: il accuse le service étranger d'avoir « rabaissé le niveau moral » de l'armée (livraison de novembre, p. 845).

N'oublions pas que dans les sombres jours de l'invasion française, ceux qui sauvèrent l'honneur national furent précisément ces soldats rentrés de l'étranger qu'on voudrait rendre responsables des malheurs de la patrie!

Le corps d'officiers de l'armée bernoise provenait presque entièrement de nos anciens régiments de France, supprimés en 1792 et de ceux encore existants de Hollande et de Piémont. En ne citant que les chefs supérieurs: le général Ch. Louis d'Erlach (France), les colonels Fréd. de Watteville (Hollande), Louis de Watteville (France), de Graffenried, l'adjutant-général Weber, le véritable vainqueur de Neuenegg; les colonels de Goumoëns et de Crousaz (Hollande et Piémont), il serait facile d'allonger cette liste de 200 noms.

Quantité d'officiers avaient quitté leur corps pour accourir au secours de leur pays menacé; quelques-uns amenaient avec eux leurs compagnies entières. Enne considérant que le combat de Neuenegg, nous voyons que plus de 50 % des effectifs était formé de soldats en activité de service à l'étranger ou de vétérans. Ainsi la compagnie de carabiniers de Tschärner qui donna un brillant exemple de discipline, le bataillon de Steiger, le bataillon de May, le bataillon Würstemberger: « Ja der general ein vorzügliches Zutrauen zu unserem Bataillon hatte, welches mehr als zur Hälfte aus in auswärtigen Diensten gebildeten Soldaten bestand, so hatte er selbigen an der Spitze der ersten Colonne zum Haupt angriffe gegen Pfauen bestiment. » (Von Mülinen. *Erinnerungen an die Zeit des Uberganges*, p. 41).

Certes l'armée nationale était négligée à cette époque, nos régiments à l'étranger absorbaient la meilleure partie de nos forces militaires. Au moment de la Révolution, les 26 régiments de France, de Hollande, d'Espagne, d'Angleterre et de Piémont représentaient une armée de plus de 50 000 hommes. L'Europe savait que, d'après les traités, les cantons pouvaient en tous temps rappeler leurs régiments et les employer à la défense du pays. Cela suffit pendant longtemps à sauvegarder notre indépendance.

L'influence néfaste du service étranger date d'une époque plus récente. Plus tard, au milieu du XIX^e siècle, cette institution avait perdu sa raison d'être et son prestige. Avec le développement de l'idée de nationalité et l'introduction du service militaire personnel, les Suisses de Naples étaient devenus impopulaires. Ils s'énervaient dans la vie oisive des garnisons; le

beau temps était passé. C'est de cette époque que date le danger auquel fait allusion la phrase : « On peut relever des traces de cette influence néfaste jusqu'à une époque récente. » (R. M. nov. 1910., p. 846.)

Ce serait se montrer profondément ingrat que de méconnaître la part glorieuse prise dans les combats de 1798 par ceux qu'on qualifie improprement de mercenaires. Si les drapeaux de la Confédération agonisante ont frissonné une dernière fois au souffle de la victoire, c'est que les vétérans de nos régiments étrangers étaient venus relever, à l'heure suprême, le niveau moral d'une milice sans cohésion et sans chefs.

DE V.

Nous avons communiqué cette lettre au colonel Hintermann, qui nous prie de l'accompagner des lignes suivantes :

» A ma remarque au sujet du dommage moral causé à notre peuple et à notre armée par le service étranger, M. de V. répond que ce sont précisément des officiers et des soldats rentrés de l'étranger qui ont contribué pour une part prédominante à la victoire de Neuenegg. Il ne doit pas croire cependant infirmer par là mon opinion ».

» On sait que le service étranger commença après les guerres de Bourgogne, soit à l'époque où les Confédérés étaient considérés et craints comme la première et la plus puissante nation militaire de l'Europe.

» Cependant, en mai 1522 déjà, le réformateur Zwingli publia son exhortation divine aux Suisses leur intimant de se garder et de se dégager des seigneurs étrangers. (Comp. Oechsli, *Quellenbuch zur Schweizergeschichte*, p. 301-306). La prophétie faite cette année-là par Zwingli trouve son accomplissement en 1798 : « Le plus grand danger contre lequel nous devons nous prémunir est que nous tombions sous la domination où de ceux avec qui nous avons lié avec amitié ou de ceux qui sont notre ennemi ».

» Dans ses *Kriegstaten der Schweizer* le colonel Frey conclut, lui aussi, ses observations au sujet du service étranger en disant : « C'est ainsi que du renom de leurs plus brillantes actions de guerre naquit pour les Confédérés le danger de la guerre civile et de la dissolution ».

» Au surplus, l'utilité et les désavantages du service étranger ont fait l'objet, dans nos Conseils, de débats approfondis qui aboutirent à la loi fédérale du 30 juillet 1859 sur les enrôlements au service étranger.

» Avons-nous lieu, aujourd'hui, de regretter cette loi ? Le développement pris par notre armée depuis la suppression du service étranger est la meilleure des réponses. Et si des hommes qui pendant leur jeunesse servirent dans des armées étrangères, ont exercé une notable influence sur ce développement, nous voulons le reconnaître avec reconnaissance, et nous réjouir de ce qu'ils ont dès lors consacré leur activité à leur patrie ».

H.

